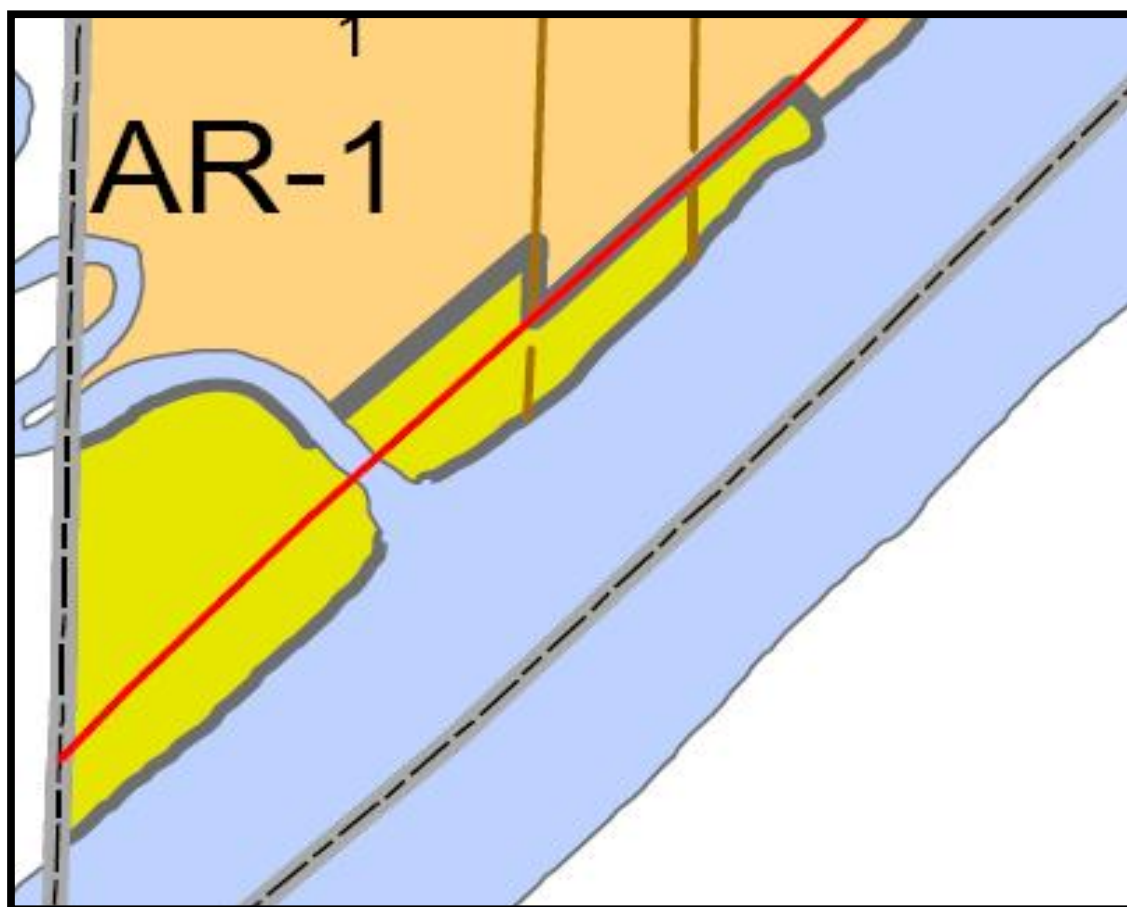




GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AR-1			
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	-			
AGRICOLE	AA - agriculture	-				

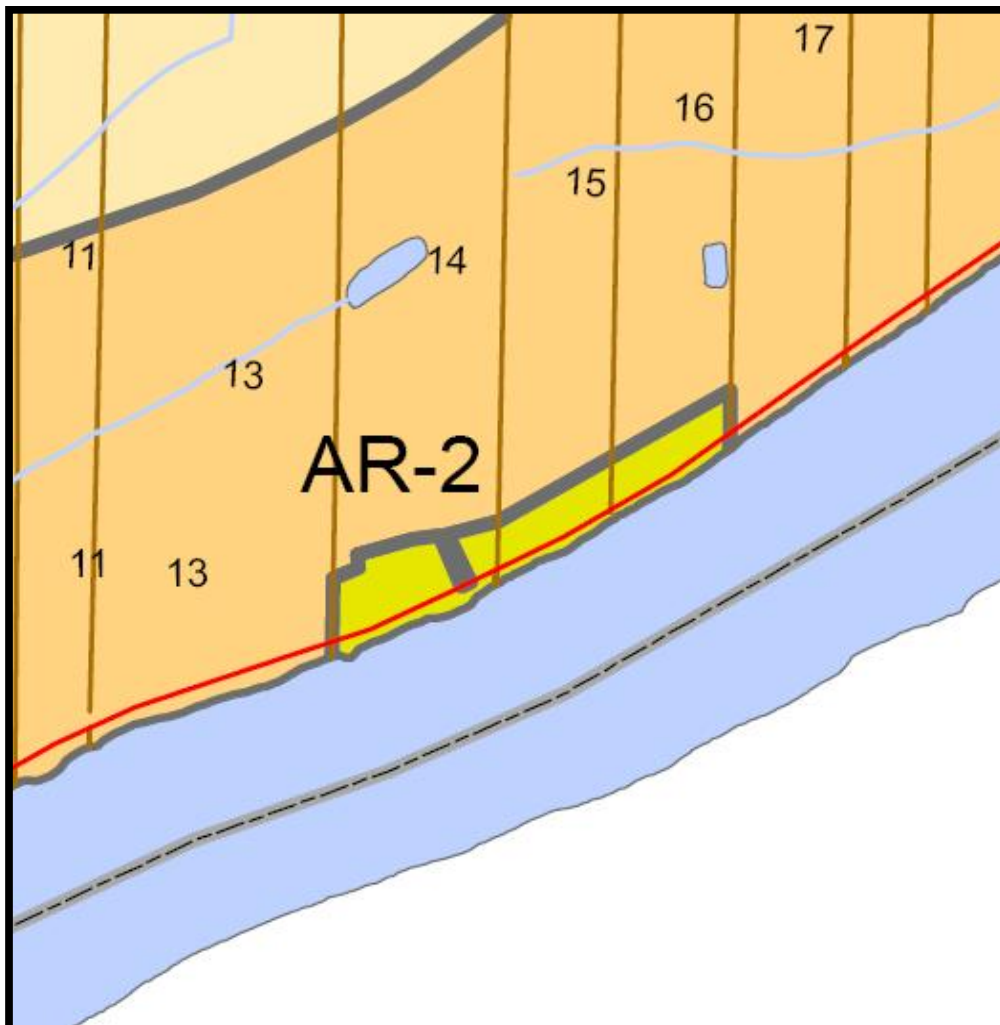
GRILLE DES NORMES			Zone AR-1	
			Groupe résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	10		10
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	50		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,25
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
DIVERS	AMENDEMENT			
Notes particulières et autres dispositions :				





GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AR-2			
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	-			
AGRICOLE	AA - agriculture	-				

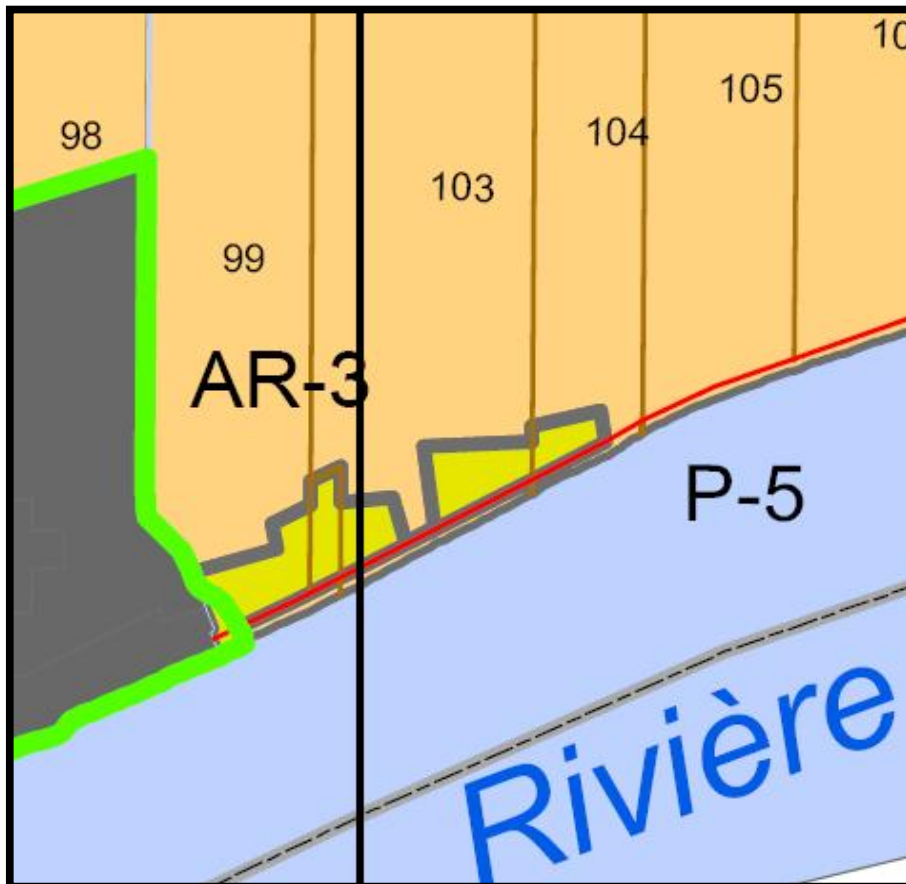
GRILLE DES NORMES			Zone AR-2	
			Groupe résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	10		10
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	50		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,25
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
DIVERS	AMENDEMENT			
	Notes particulières et autres dispositions :			





GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AR-3			
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	-			
AGRICOLE	AA - agriculture	-				

GRILLE DES NORMES			Zone AR-3	
			Groupes résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	10		10
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	50		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,25
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
DIVERS	AMENDEMENT			
	Notes particulières et autres dispositions :			





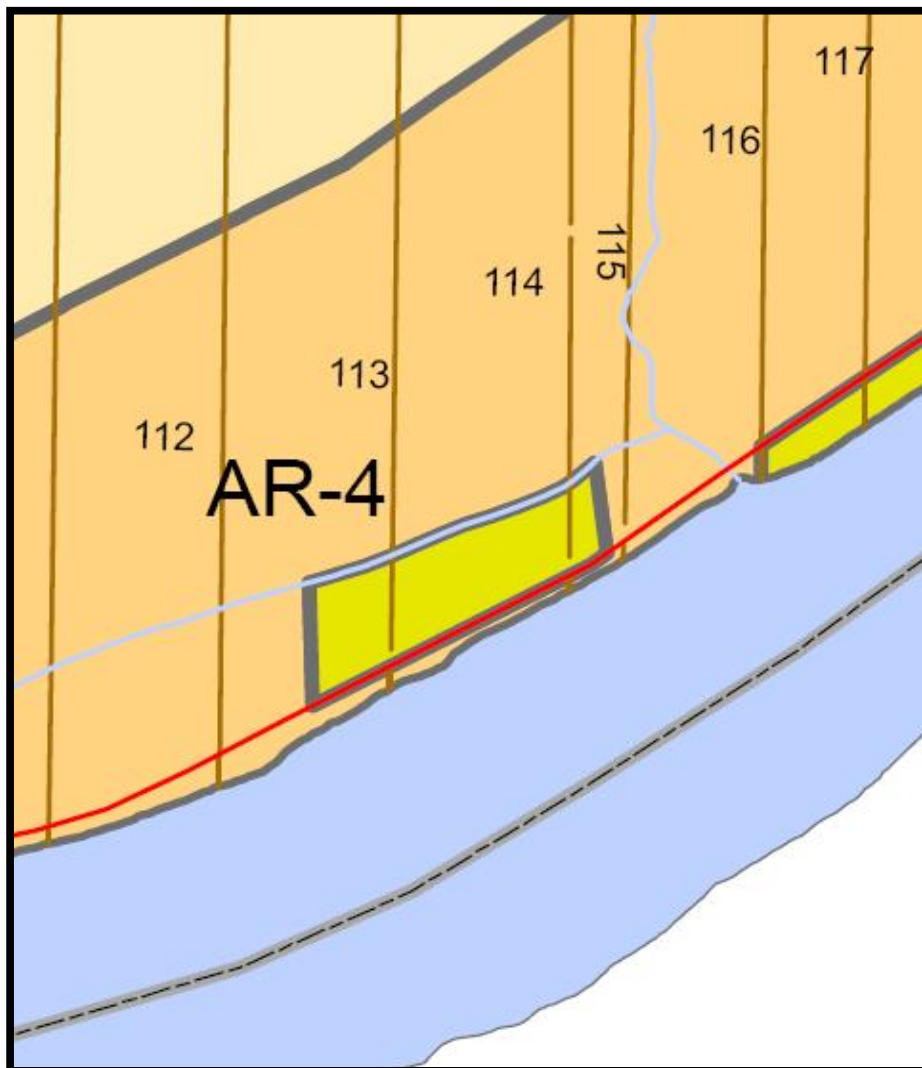
GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AR-4			
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	-			
AGRICOLE	AA - agriculture	-				

GRILLE DES NORMES			Zone AR-4	
			Groupe résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	10		10
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	50		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,25
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
DIVERS	AMENDEMENT			
Notes particulières et autres dispositions :				



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0

## ZONE AR-4







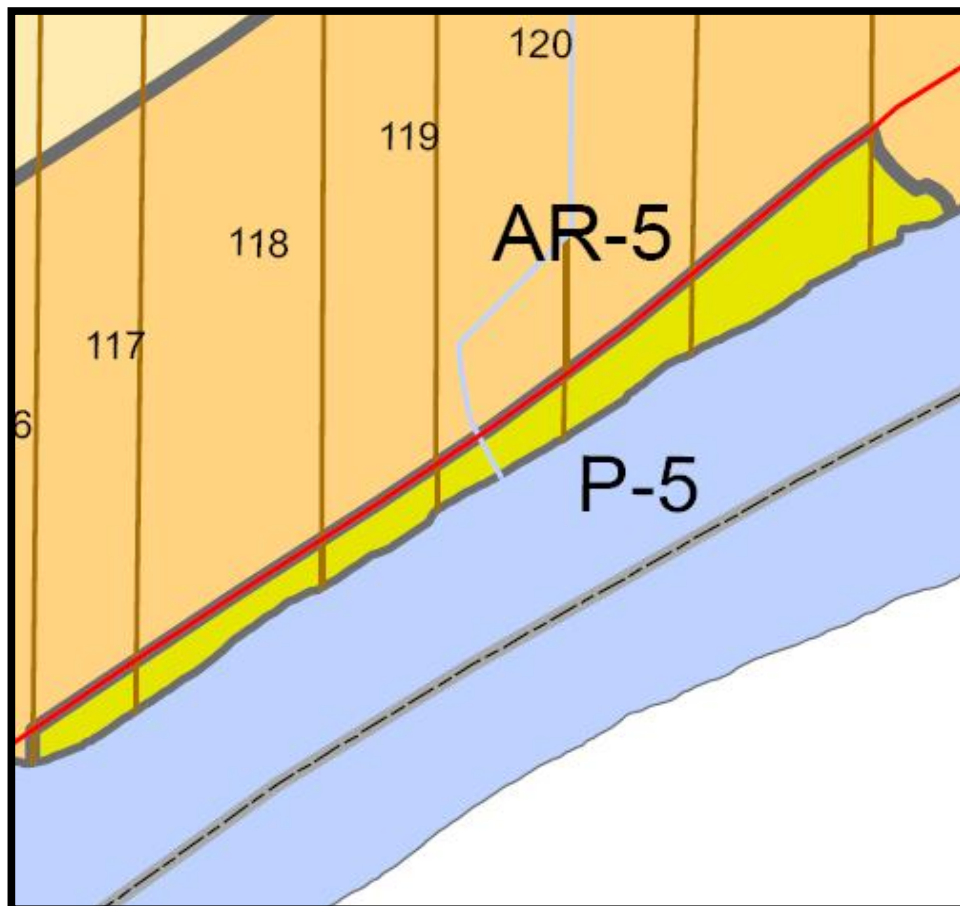
GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AR-5			
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	-			
AGRICOLE	AA - agriculture	-				

GRILLE DES NORMES			Zone AR-5	
			Groupe résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	10		10
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	50		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,25
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
DIVERS	AMENDEMENT			
	Notes particulières et autres dispositions :			



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0

**ZONE AR-5**





GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone AR-6			
	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	-			
AGRICOLE	AA - agriculture	-				

GRILLE DES NORMES			Zone AR-6	
			Groupes résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	10		10
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
	superficie min. au sol (mètres carrés)	50		
RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,25
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
AUTRES NORMES	PIIA			
	PAE			
DIVERS	AMENDEMENT			
Notes particulières et autres dispositions :				

